



IFSI

Centre Hospitalier Sainte-Marie
NICE

**CENTRE
HOSPITALIER
SAINTE - MARIE
NICE**

**INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS
SAINTE MARIE**

9337, rte de St Laurent
Quartier Plan du Bois
06610 LA GAUDE
Lignes directes

☎ 04.93.13.70.80 ou 82

Fax : 04.93.58.99.71

**DISPOSITIF SPECIFIQUE DE FORMATION
POUR LES SAGE-FEMMES RELEVANT DE L'ARTICLE 33
DE L'ARRETE DU 31 JUILLET 2009 MODIFIE
EN VUE DE L'OBTENTION
DU DIPLOME D'ETAT INFIRMIER**

Art 33 :

Sont autorisés à se présenter au jury du diplôme d'Etat d'infirmier prévu à l'article 62, dans l'institut de formation en soins infirmiers de leur choix, les sages-femmes remplissant les conditions suivantes :

1° Etre titulaire du Diplôme d'Etat français de sage-femme ou d'un diplôme admis pour l'exercice de la profession en France ou autorisée à exercer la profession de sage-femme en France en application des dispositions du Code de la santé Publique

2° avoir exercé leur profession depuis au minimum deux ans à la date du dépôt de leur dossier dans un institut de formation en soins infirmiers

3° Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.

4° avoir réalisé un stage à temps complet d'une durée de 5 semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1 et 4 définies à l'Annexe II. Les modalités du stage sont fixées par le Directeur de l'institut de Formation

Le Conseil pédagogique en est informé.

ACCES AUX COURS SUR LA PLATEFORME LEARNEOS ET TEMPS DE REGROUPEMENT EN PRESENTIEL SUR LE SITE DE L'IFSI A PARTIR DE JANVIER 2019

CONTENU DE LA FORMATION

- Rentrée administrative une journée fin aout 2018 (date à préciser) (6 heures)
- Suivi et validation de l'AFGSU 2 si non à jour : présence obligatoire 21 heures sur site (2, 5 jours regroupés + ½ jour CM)
- Enseignements « législation, éthique et responsabilité » : regroupement 4 heures sur site.
- Enseignements complémentaires en lien avec l'exercice professionnel infirmier en France : regroupement répartis comme suit :
 - Méthodologie du rapport de stage :4h
 - Raisonnement clinique infirmier :20h
- **Stage** d'une durée totale de 5 semaines à temps plein au cours du semestre 2
- **Préparation et exploitation de stage** : 4 heures
- **Accompagnement individualisé** comprenant :
 - 2 séances de suivi pédagogique individuel dont un avant la fin de l'année civile et un après les résultats du 1er semestre. (1 heure par suivi pédagogique)
 - Analyse des Pratiques Professionnelles en Stage effectuée lors ainsi qu'une visite par un formateur référent du stage favorisant l'analyse des pratiques et l'acquisition des compétences
 - 3 guidances concernant l'élaboration du rapport de stage (1 heure par guidance)

- **Rapport de stage :**
 - Le document écrit devra être rendu à l'IFSI à la date indiquée sur le programme qui vous sera remis le jour de la rentrée administrative.
 - Correction écrite par le guidant et un expert professionnel

ORGANISATION :

- Coordinateur : Mme BARRAYA
- En relation avec le Directeur et les autres cadres de l'équipe, il assure le suivi des enseignements, de leur planification, de leur validation, et le suivi pédagogique de chaque étudiant
- En relation avec le secrétariat, il assure le suivi administratif : vaccination, absences, interruption de formation, gestion des documents stages
- Un responsable des stages recherche les stages afin que le coordinateur les planifie
- Des cadres responsables d'UE assurent le projet et la répartition des enseignements, les évaluations des enseignements
- Des référents de stage font le lien avec les équipes de terrain, assurent les rencontres d'APPS en stage, et les évaluations théoriques en stage

VALIDATIONS :

- AFGSU 2
- Rapport de stage
- Stage : 4 compétences à valider (*cf les 10 du programme annexe 2 du décret du 31 juillet 2009*)
 - ✓ Compétence 1: évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine IDE
 - ✓ Compétence 4: mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

PUBLIC	Sage femme relevant de l'article 33 de l'arrêté du 31/07/09
OBJECTIFS	Formation en vue de l'obtention du DEI.
DUREE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cours en e-learning sur la plateforme de Learneos de septembre à décembre 2018 et présentiel à l'IFSI à partir de janvier 2019 ▪ 1 stage d'une durée totale de 5 semaines
HORAIRES	Selon planning remis le jour de la rentrée
FORMATEURS	Cadre formateur
COUT	1000 EUROS par candidat
CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre d'inscription manuscrite ▪ Copie du Diplôme d'Etat français de sage-femme ou d'un diplôme admis pour l'exercice de la profession en France ou autorisation à exercer la profession de sage-femme en France ▪ Justificatifs d'exercice de la profession de sage-femme depuis plus de 2 ans à la date du dépôt du dossier ▪ Frais de dossier 125 € (chèque établi à l'ordre de l'IFSI Sainte Marie) ▪ Copie pièce nationale d'identité ou titre de séjour en cours de validité
SELECTION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien